SOCIETE YEYEYE SARL AU CAPITAL SOCIAL: 55000 DINARS SIEGE SOCIAL: TUNIS IDENTIFIANT UNIQUE: 1452152

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 01/10/2021

L'Assemblée Générale s'est tenue le 01/10/2021 à 15:00 heures entre les associés de la Société YEYEYE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 55000 Dinars (ci-après désignée la « Société »), se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après désignée l' « Assemblée »).

Associés présents ou représentés :

- RAMBO

Autre(s) personne(s) présente(s) ou représentée(s) :

- ramboo, john rambo

L'Assemblée est présidée par le gérant de la Société.

Le président constate que les associés représentants au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution mise aux voix, est rejetée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes, le Cabinet NOUS représenté par me me , immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 585858 , et ayant le matricule fiscal numéro 2563256 est arrivé à terme, décide le renouvellement de son mandat pour une période de 5 ans.

Le nouveau Commissaire aux Comptes présent à l'Assemblée, remercie les associés pour la confiance qu'ils lui ont manifesté et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées.

Cette résolution mise aux voix, est votée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procèsverbal pour accomplir toutes formalités et publications partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix, est votée à la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16:23 heures.

LE PRESIDENT < 8 >

LES ASSOCIES

RAMBO

Bon pour acceptation de commissaire aux comptes me me